



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ÉTAT CIVIL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

ACTE DE DÉCES

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

L'An deux mille ~~deux~~ ^{douze} An 20⁹²
 de l'Indépendance et le ~~Percredi~~ ^{Percredi} vingt-neuf février à dix
 heures du matin ~~Nous~~ ^{Nous} Jean Philippe Marcel Darda
 Officier de l'Etat Civil de la section rest de Port-au-Prince
 Soussigné;
 A comparu le Sieur Xénel Félix, propriétaire
 demeurant et domicilié(e) à Port-au-Prince
 de la commune de
 L. quel nous a déclaré en présence de Jean Roland Mahotière
 et de Stéphane Félix tous deux majeurs demeurant et domiciliés à Port-au-Prince
 témoins choisis et amenés par le comparant
 que Frisner Augustin
 né(e) à Port-au-Prince de son vivant
 propriétaire, demeurant et domicilié(e) à Port-au-Prince
 de M^{me} Julien
 propriétaire, demeurant et domicilié(e) à Port-au-Prince
 et de Andréa Laque, propriétaire, demeurant et domicilié(e) à
 est décédé(e) le vingt-neuf février deux mille
 douze à heures du matin à l'hôpital à l'âge de
 ans et que le décédé(e) était l'époux (se) solitaire

En foi de quoi, vu un certificat d
 au No nous avons dressé le présent acte de décès.

Après lecture faite par Nous dudit acte l'avons signé avec le

EXPEDITION GRATUITE

Signé

Officier de l'Etat Civil

